

L'idée innovante

Depuis 1997, les Contrats Locaux de Sécurité traduisent la volonté de promouvoir de manière opérationnelle une approche globale dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance, où réponses sur le long, le moyen et le court terme, traitement des causes et des conséquences, anticipation et réactivité concourent à un même objectif : apporter des réponses efficaces et pérennes à chaque dimension de ce champ d'intervention.

C'est à cette fin, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité signé en novembre 2002 et reconduit en novembre 2006 jusqu'en 2009, que la Ville de Mulhouse a mis en place le dispositif innovant des Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité (CTPS). Elles sont rattachées au service Pôle Prévention et Citoyenneté.

Le principe des CTPS est de décliner cette approche globale dans des territoires de la ville cohérents et clairement délimités (de 1 à 4 quartiers pour 15000 habitants en moyenne), garantissant à la fois une connaissance fine des enjeux, un suivi rigoureux de situations ciblées, une adaptation des réponses apportées et une mobilisation quotidienne d'un large réseau de partenaires opérationnels, à la fois institutionnels et de terrain, en accompagnant et en soutenant aussi les habitants dans leur implication sur ces questions.

Grâce à des contacts réguliers et soutenus avec les partenaires locaux et les acteurs institutionnels, les Coordinations Territoriales sont le cadre du traitement et de la résolution de situations individuelles et collectives qui leur sont signalées et pour lesquelles elles sont saisies par les habitants ou par les partenaires institutionnels ou de terrain, ou qui ont été repérées par elles-mêmes. Les six Coordinations Territoriales suivent au total près de 400 situations différentes par an.

L'objectif recherché

Double objectif :

Traitement ciblé de situations individuelles ou collectives repérées par la coordination ou ses partenaires. Ces situations complexes, parfois bloquées ou non encore connues par les partenaires de droit commun, et souvent très évolutives, relèvent de réponses concertées et d'un très fort besoin de coordination entre les divers intervenants.

Participation, valorisation, promotion et/ou organisation d'actions collectives partenariales dans le domaine de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Mise en œuvre progressive des 6 coordinations entre octobre 2002 et mai 2006 ; elles couvrent aujourd'hui la totalité du territoire Mulhouse ; 3 fonctionnent en « binôme » (Coordinateur et éducateur financé par le Conseil Général), 3 en « monôme » (Coordinateur)
Partenariats institutionnels : Justice, Police, Education Nationale, Conseil Général, Ville
Partenariats de terrain : ensemble des acteurs pouvant intervenir sur les situations (services mandatés par la Justice, travailleurs sociaux, structures jeunesse, insertion et emploi, médiateurs, acteurs associatifs...)

Le contenu de la réalisation

Instances de fonctionnement : Groupe Institutionnel, Groupe Local, Groupe de Suivi, concertations collèges, réunions de synthèse, groupes de travail ad hoc
Outils et supports : contacts quotidiens avec partenaires et habitants (en particulier, échanges d'informations nominatives dans le cadre du « secret partagé »), présence éducative au collège, entretiens individuels, tableaux de suivi, fiches-synthèses mensuelles, groupe d'analyse des pratiques...

Les moyens humains et financiers

9 agents de la Ville de Mulhouse équivalent à 8,5 ETP + responsable et assistante du service sur une partie de leurs missions

Réseau des partenaires institutionnels et de terrain

Budget total : 350 000 €

Financement : Ville de Mulhouse : 230 000 € - Conseil Général du Haut-Rhin : 70 000 € - Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace : 50 000 €

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Entre 2002 et 2006, baisse de la délinquance générale de 24 % à Mulhouse, soit près de 14 points de plus que la moyenne nationale

Evolution des situations suivies à court, moyen et long termes

Dispositif inscrit dans le cadre du « Plan 25 quartiers » mis en place en 2004 par le Ministère de l'Intérieur (quartier Drouot à Mulhouse) ➔ à ce titre, les Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité ont été sélectionnées pour le « Guide des bonnes pratiques » du Ministère de l'Intérieur, visant à promouvoir des actions et dispositifs innovants de ce plan, jugés efficaces et généralisables

Evaluation annuelle du dispositif (tableaux de bord annuels ou pluriannuels, questionnaires et entretiens partenaires, etc.)

Depuis début 2007, augmentation de 20 % des situations suivies en moyenne par chaque coordination par rapport à l'année précédente

Projet d'évolution : généralisation du fonctionnement en « binôme » par la création de 3 nouveaux postes d'éducateurs (dossier déposé dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) ➔ le dispositif est aujourd'hui très bien identifié par les partenaires et les habitants, se traduisant par une nette augmentation des saisines. Afin de maintenir un travail de qualité sur chaque situation, il apparaît nécessaire de généraliser le fonctionnement « binôme ».

Contact :

Jean-Yves RUETSCH ,responsable du Pôle Prévention et Citoyenneté

tél. : 03.69.77.76.77

fax : 03.89.66.25.19

jean-yves.ruetsch@ville-mulhouse.fr